



**Service de la santé
publique**

Rue Cité - Devant 11
1014 Lausanne

Questions et plus sur la rougeole

1. Existe-t-il des médicaments pour soigner la rougeole ?

Non, il n'existe aucun médicament pour soigner la rougeole.

2. Comment peut-on se protéger contre la rougeole ?

La seule protection possible est la vaccination. Elle se fait en 2 doses, la deuxième dose doit survenir au minimum 1 mois après la première dose.

Dans certains cas, pour des personnes à risque de faire des complications sévères, une injection d'anticorps peut être envisagée.

3. Qui doit se faire vacciner ?

Toutes les personnes de moins de 45 ans non vaccinées, ou n'ayant pas reçu deux doses de vaccin, n'ayant jamais contracté la maladie ou ne connaissant pas leur statut vaccinal.

4. Pourquoi n'est-il pas nécessaire de se faire vacciner après 45 ans ?

Pour les personnes de plus de 45 ans, on estime que la probabilité est grande qu'elles aient été exposées à la rougeole au cours de leur vie et qu'elles sont, de ce fait, immunes.

5. Que dois-je faire si j'ai été en contact avec une personne malade ?

Les personnes qui ont été exposées à la rougeole et qui n'auraient pas été vaccinées sont invitées à se faire vacciner dans les trois jours suivant le contact.

Pour les personnes ayant déjà reçu auparavant une dose de vaccin, une deuxième dose est recommandée dès que possible.

En cas de doute sur le statut vaccinal, il est recommandé se faire vacciner.

Pour les personnes ayant eu un contact avec un cas de rougeole plus de 3 jours auparavant, une éviction sociale et du lieu de travail est mise en place.

6. Que dois-je faire si j'ai été en contact avec une personne malade et que je ne sais pas si je suis vacciné ou si j'ai eu la rougeole.

En cas de doute sur son statut vaccinal il vaut mieux se faire vacciner. Il n'y a aucun danger à se faire vacciner. Effectivement, lorsqu' on est déjà protégé, les anticorps neutralisent le nouveau vaccin. Au pire, la vaccination s'avérera inutile.

7. Quelle est le temps d'incubation de la rougeole ?

Le temps d'incubation est en moyenne de 10 jours. Il peut aller jusqu'à 21 jours.

8. Comment se transmet la rougeole ?

La rougeole est très contagieuse, elle se transmet par les voies respiratoires. Le virus se maintient un certain temps en suspension dans l'air. Se trouver dans la même pièce, dans le même ascenseur ou dans la même cage d'escalier, par exemple, qu'une personne malade, suffit à la contamination.

9. Combien de cas de rougeole ont-ils été déclarés dans le canton de Vaud.

Depuis début 2009, plus de 150 cas de rougeole ont été recensés dans le canton de Vaud (état au 19.03.2009, 08h) dont 30 cas sur le campus UNIL/EPFL

10. Quels sont les risques de complications liées à la rougeole ?

La complication sérieuse la plus fréquente est la complication respiratoire (pneumonie). Elle peut nécessiter une hospitalisation.

Plusieurs cas d'encéphalite ont également été signalés en Suisse. L'encéphalite est une atteinte cérébrale qui peut nécessiter des soins intensifs.

Par ailleurs, les otites sont fréquentes, elles peuvent se compliquer en abcès d'évolution sévère.

11. Quelles sont les personnes les plus vulnérables ?

Tout le monde peut faire des complications mais les personnes les plus vulnérables sont :

- les malades chroniques,
- les personnes atteintes d'immunodéficience,
- les femmes enceintes,
- les très jeunes enfants (premiers mois de vie) si les anticorps maternels transmis à la naissance n'étaient pas suffisants.

- Les adultes font plus souvent des complications que les enfants.

12. Je suis enceinte, est-ce que je peux me faire vacciner ?

Non, les femmes enceintes ne peuvent pas se faire vacciner.

13. Puis-je me faire vacciner contre la rougeole seulement ?

En Suisse, la vaccination contre la rougeole est en principe liée à la vaccination contre les oreillons et la rubéole (vaccin ROR). Cependant, il existe un vaccin contre la rougeole seulement.

14. Quel est le coût de la vaccination contre la rougeole ?

La vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) est prise en charge par l'assurance maladie obligatoire, sous réserve de la franchise.

15. La vaccination contre la rougeole augmente-t-elle le risque de faire d'autres maladies ?

La vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) ne surcharge pas le système immunitaire et n'augmente pas le risque de faire d'autres maladies (allergies, autisme, maladies inflammatoires ou auto immunes). Si un problème particulier vous inquiète, parlez-en à votre médecin.